

Frelon à pattes jaunes et autres hyménoptères : des envenimations à surveiller



© T23 RF

LE FRELON À PATTES JAUNES, LARGEMENT INSTALLÉ DANS L'HEXAGONE

Le frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina nigrithorax*, est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2004, suite à l'importation par un horticulteur de poteries de Chine. Il s'est très facilement adapté à son environnement et a colonisé en vingt ans pratiquement l'ensemble des départements de l'Hexagone, à l'exception de la Corse¹, et les pays européens voisins : Espagne, Portugal, Belgique, Italie et Allemagne.

Insecte de la famille des hyménoptères², comme le frelon commun (frelon européen), la guêpe commune, l'abeille domestique ou le bourdon, il est reconnaissable à son abdomen brun bordé d'un anneau jaune ainsi qu'à l'extrémité jaune de ses pattes.

Détecté en France hexagonale en 2004, le frelon à pattes jaunes, d'origine asiatique, est désormais présent sur tout le territoire. Une loi récente vise à endiguer la prolifération de ce prédateur de l'abeille domestique pour préserver la filière apicole. Comme pour les guêpes, les abeilles ou les autres frelons, les envenimations peuvent être graves en cas de piqûres multiples, des muqueuses (bouche) ou d'allergie au venin. Pour tous les frelons, les données de recours aux soins ont montré une plus grande proportion d'envenimations graves voire létales comparée aux guêpes et abeilles. La destruction par des professionnels des nids de frelons proches des habitations permet de protéger la population.

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID DE FRELONS ?

- Avant de commencer des travaux dans votre jardin, vérifiez qu'un nid n'est pas installé dans un buisson ou une haie.
- Respectez une distance de sécurité de 5 mètres par rapport au nid. Ne tentez pas de le détruire vous-même.
- N'installez pas de pièges (bouteille en plastique avec du sirop...), car ils tuent les autres insectes indispensables à la biodiversité et n'auront quasiment aucun impact sur le nid visé.
- S'il s'agit de frelons à pattes jaunes, signalez le nid à votre mairie ou directement à l'organisme animant la lutte contre cette espèce dans votre département. Vous pouvez également le signaler sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : [Frelon Asiatique » Signaler – informations](#)

¹ <https://frelonasiatique.mnhn.fr/biologie/#CarteProgression>. Le frelon à pattes jaunes a été détecté pour la première fois en Corse en août 2024. Le nid a été détruit et une vigilance renforcée a été mise en place.

² Les hyménoptères sont caractérisés par deux paires d'ailes membraneuses couplées en vol et des pièces buccales de type broyeur-lécheur.

Sans prédateur, le frelon à pattes jaunes se développe en se nourrissant d'autres insectes, notamment les abeilles domestiques. Une loi est entrée en vigueur le 15 mars 2025³ pour endiguer sa prolifération et préserver la filière apicole. Elle prévoit la création d'un plan de lutte national, l'encadrement du piégeage des frelons et l'indemnisation des apiculteurs.

De février à juin, le frelon à pattes jaunes construit un premier nid, petit et difficile à repérer, sous les gouttières, dans les abris de jardins, les arbres creux... Durant l'été, la colonie issue de ce premier nid construit un deuxième nid plus grand en extérieur, généralement à plus de dix mètres en hauteur dans les arbres et cachés par les feuilles, et dont l'ouverture se situe sur le côté. La colonie s'agrandit jusqu'à contenir des milliers de frelons en début d'automne, puis meurt en hiver.

Contrairement aux abeilles, mais à l'instar de la guêpe, le frelon à pattes jaunes ne perd pas son dard lorsqu'il pique et peut donc repiquer et injecter du venin à chaque fois. Son dard, capable de traverser des matériaux épais comme des bottes en caoutchouc ou des gants en cuir, est plus long que celui des guêpes et entraîne une piqûre plus profonde.

Chez les humains, le venin du frelon à pattes jaunes entraîne une réaction toxique caractérisée par une douleur, une rougeur, un gonflement local et des signes généraux

(vomissements, diarrhée, maux de tête, chute de la tension artérielle...) d'autant plus intenses que le nombre de piqûres est élevé. Le venin peut aussi être responsable d'une réaction allergique, non liée à la dose injectée, une seule piqûre suffisant à la déclencher. Les symptômes cutanés (urticaire), oro-pharyngés (œdème de la gorge), cardiovasculaires (chute brutale de la tension artérielle) peuvent être mortels en l'absence de prise en charge médicale immédiate. Des lésions oculaires parfois graves ont également été rapportées chez des sapeurs-pompiers ou des professionnels de la lutte contre les nids, après contact direct avec un liquide autre que du venin, lâché par le frelon.

Ainsi, comme pour les autres hyménoptères piquant les humains, les principaux risques du frelon à pattes jaunes sont les piqûres multiples, les piqûres des muqueuses (bouche) et l'allergie au venin. Du fait d'allergies croisées entre les différents venins d'hyménoptères, c'est le plus souvent après une piqure de guêpe que les patients deviennent allergiques au venin des frelons.

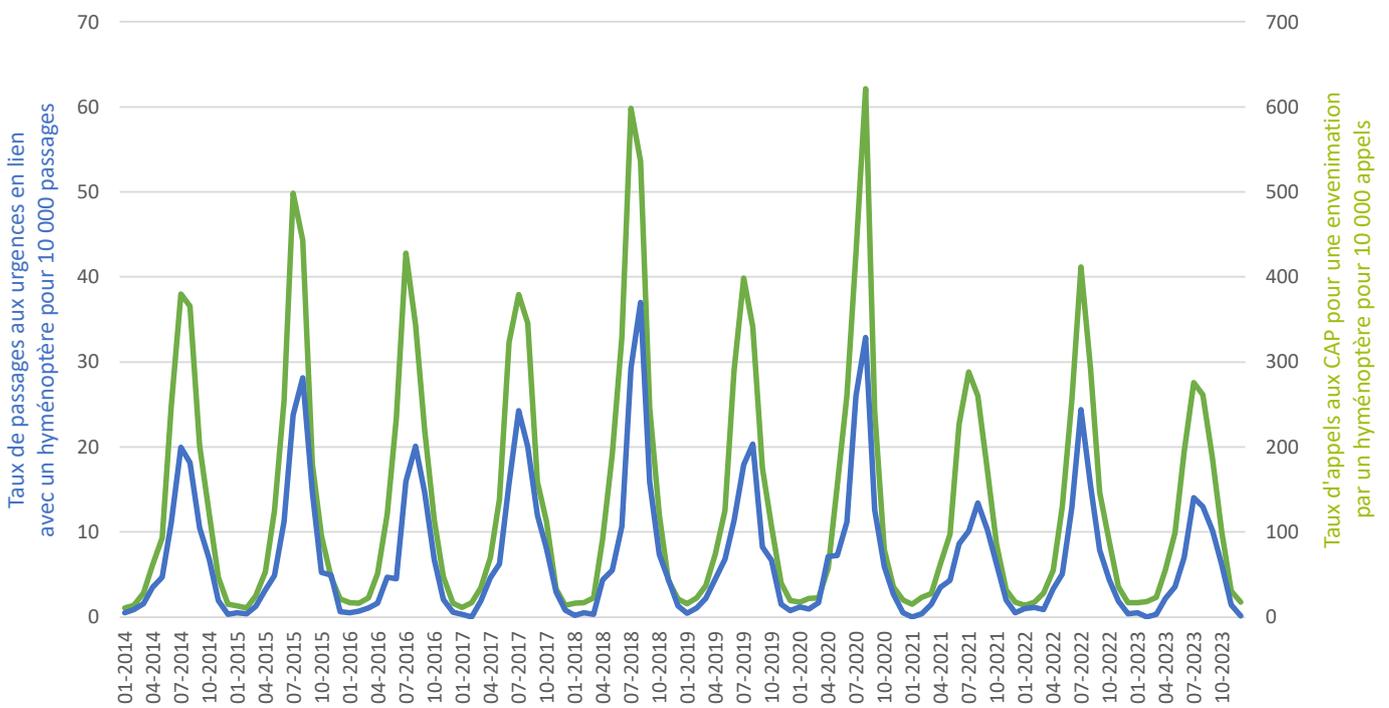


Figure 1 - Taux d'envenimations par des hyménoptères pour 10 000 appels aux CAP et taux de passages aux urgences du réseau OSCOUR® pour piqûres d'hyménoptères pour 10 000 passages toutes causes par mois. France hexagonale. 2014-2023.

Sources : SICAP et réseau OSCOUR®.

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051329052/>

QUE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE DE FRELON, GUÊPE OU ABEILLE ?

- En cas de réaction telle qu'urticaire, œdème de la langue, gêne respiratoire, malaise, douleur thoracique, appelez en urgence le 15, le 112 - ou le 114 pour les personnes malentendantes. De même en cas de piqûre dans la bouche, la gorge, de piqûres multiples ou si les symptômes locaux s'aggravent.
- En cas d'allergie connue au venin d'hyménoptères et de signes d'allergie grave (choc anaphylactique), utilisez la seringue auto-injectable d'adrénaline, si vous en disposez, et appelez le 15 ou le 112 (ou le 114).
- Pour les autres signes d'intoxication, appelez un Centre antipoison (numéro d'urgence 24h/24, 7j/7 : 01 45 42 59 59) ou consultez un médecin.

UNE SAISONNALITÉ DES ENVENIMENTS MARQUÉE

À la demande de la direction générale de la santé, l'Anses a analysé en lien avec les Centres antipoison (CAP) l'évolution des piqûres par des frelons à pattes jaunes et par les autres hyménoptères qui ont été enregistrées par les CAP entre 2014 et 2023 inclus. En parallèle, Santé publique France a analysé les passages aux urgences⁴, les hospitalisations⁵ et la mortalité⁶ par piqûre d'hyménoptères pendant la même période pour dresser le bilan quantitatif complet des recours aux soins pour cette problématique.

Au total, 6 022 appels aux CAP et 179 141 passages aux urgences pour piqûre d'hyménoptères, dont 2 % étaient suivis d'une hospitalisation, ont été enregistrés entre 2014 et 2023 inclus. Bien que d'ordres de grandeur différents, les données des deux sources suivent la même évolution dans le temps (figure 1).

Pour ces deux sources, les années 2018 et 2020 étaient marquées par un plus grand nombre de recours pour piqûre d'hyménoptères et les années 2021 et 2023 par un moins grand nombre. Les pics saisonniers pour les deux sources de données étaient observés chaque année soit au mois de juillet soit au mois d'août.

L'espèce d'hyménoptère en cause dans l'envenimation était précisée pour une grande partie des appels aux CAP. Il s'agissait alors principalement de guêpe (37 %), puis de frelons toutes espèces confondues (25 %) et d'abeilles

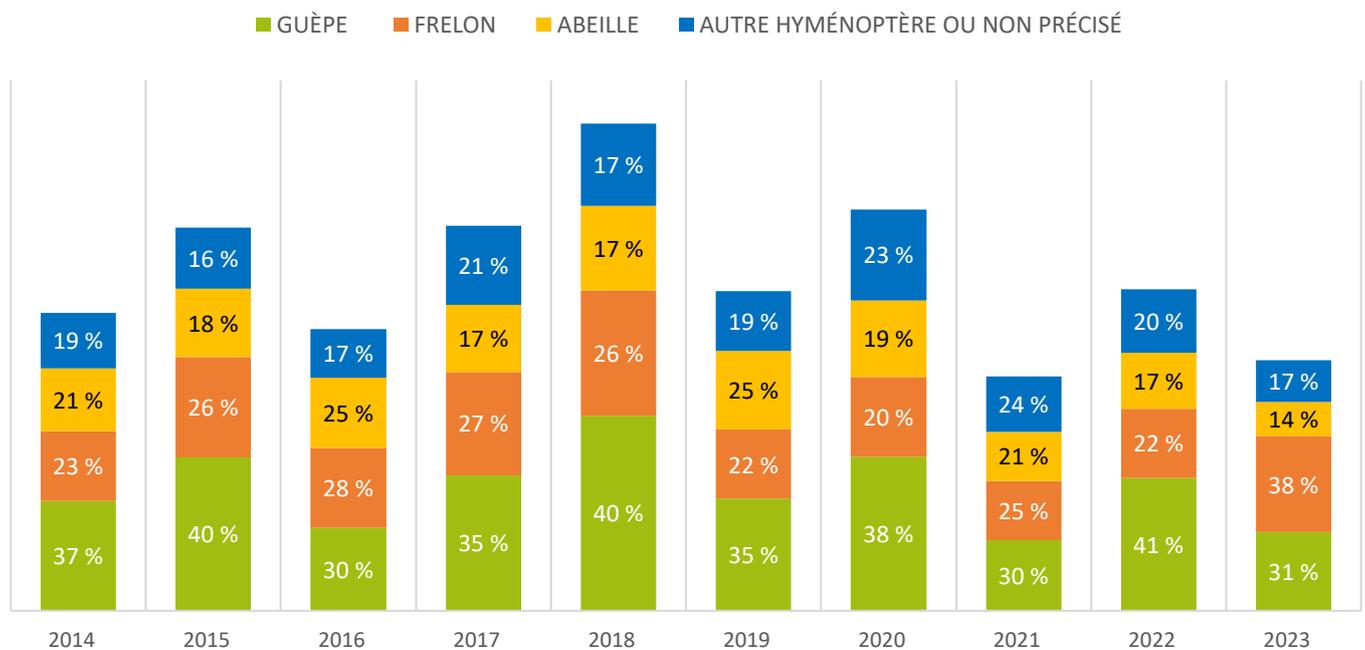


Figure 2 - Nombre d'envenimations par type d'hyménoptères enregistrées par les Centres antipoison par an. France hexagonale. 2014-2023. Source : SICAP.

⁴ Organisation de la surveillance coordonnée des urgences (réseau OSCOUR®), pilotée par Santé publique France.

⁵ Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI).

⁶ Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc).

(19 %). L'espèce n'était pas identifiée ou correspondait à un autre hyménoptère (bourdon par exemple) pour les 19 % restants.

Le pourcentage de piqûres de frelons parmi tous les hyménoptères était stable par année (entre 20 % et 30 %), avec une légère augmentation en 2023 (près de 40 %) (figure 2). Pour près de la moitié des piqûres de frelons (48 %), l'espèce n'était pas identifiée, dans un peu plus d'un quart (28 %) il s'agissait de frelon à pattes jaunes et pour le dernier quart (24 %) de frelons communs.

La proportion d'envenimations par des frelons à pattes jaunes restait stable au cours du temps.

La saisonnalité des envenimations par des hyménoptères observée dans les données des CAP était concordante avec le cycle de vie de ces insectes : les piqûres par des abeilles étaient observées dès le mois d'avril jusqu'en août, celles par des guêpes de juin à septembre, et celles par des frelons (toutes espèces) de juillet à octobre, les frelons étant présents plus tardivement que les autres hyménoptères, de l'été jusqu'à la fin de l'automne.

Les données géographiques montraient une répartition homogène des piqûres d'hyménoptères, pour les appels aux CAP comme pour les passages aux urgences, dans tout l'Hexagone. Les piqûres de frelons étaient plus fréquentes dans les régions de l'ouest, du sud-ouest et du sud-est de l'Hexagone.

Enfin, les personnes âgées de 20 à 39 ans étaient les plus concernées par des envenimations par hyménoptères, pour les appels aux CAP (28 %) comme pour les passages aux urgences (25 %).

DES ENVENIMATIONS GRAVES SOUVENT CAUSÉES PAR DES FRELONS

Parmi les 6 022 envenimations par des hyménoptères enregistrées par les CAP entre 2014 et 2023, seules 1,5 % étaient graves (n=91), pouvant menacer le pronostic vital ou conduire au décès. Les frelons étaient responsables de 38 % des formes graves, alors qu'ils ne représentaient que 25 % des piqûres.

En regard, 18 213 hospitalisations pour piqûres d'hyménoptères ont été enregistrées de 2014 à 2023, dont 13 % (2 354) en réanimation ou soins intensifs. Ce pourcentage est maximal en 2023 (17 %) (figure 3). Il était moins élevé en 2020 (11 %), année où les hospitalisations pour piqûres d'hyménoptères avaient été pourtant les plus fréquentes.

Les personnes de plus de 60 ans étaient les plus concernées par une piqûre d'hyménoptère présentant un caractère de gravité (données CAP, hospitalisations et hospitalisations en réanimation). Il s'agissait également majoritairement d'hommes.

D'après les certificats de décès, 256 personnes sont décédées en lien avec une piqûre d'hyménoptère entre 2014 et 2023 (données provisoires pour 2023). Ce nombre variait de 12 à 47 par année, avec trois années plus marquées : 2018, 2022 et 2023. Une mention de piqûre de frelon (toutes espèces) figurait dans 27 % des certificats de ces décès, atteignant 43 % en 2023.

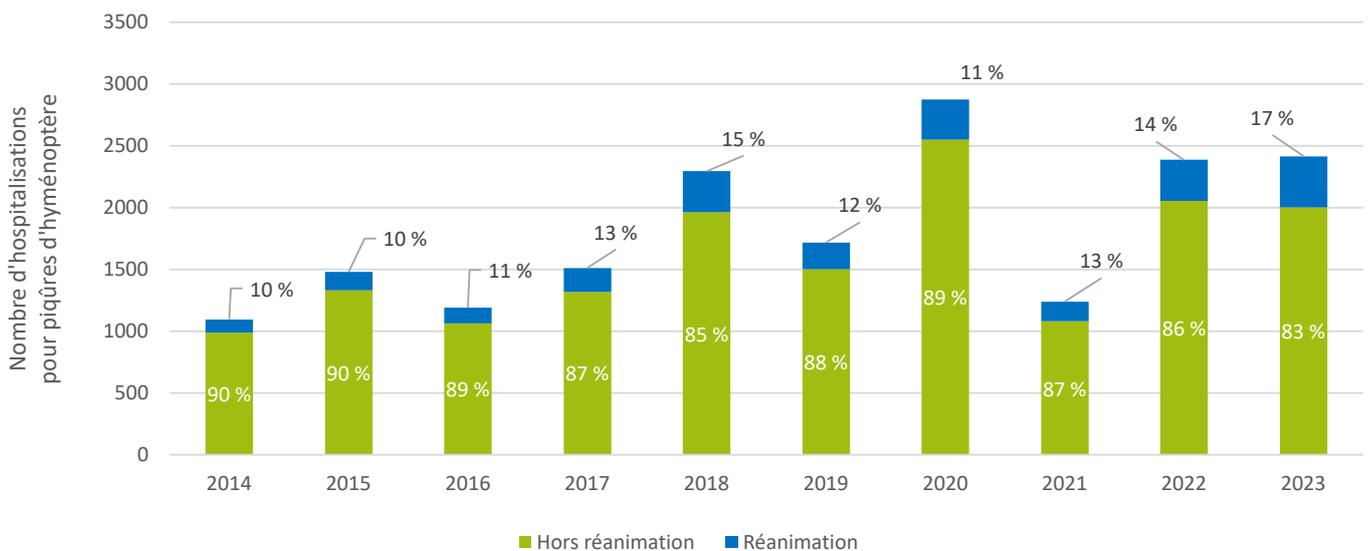


Figure 3 - Nombre et pourcentage annuel d'hospitalisations pour piqûres d'hyménoptères en réanimation et hors réanimation. France hexagonale. 2014-2023. Source : PMSI.

DES ENVENIMENTS GRAVES MAJORITAIREMENT DUES À DES RÉACTIONS ALLERGIQUES

Une réaction allergique, seule ou associée à des signes toxiques, était décrite dans 89 % des envenimations graves par des hyménoptères enregistrées par les CAP. Une seule piqûre avait suffi à causer l'envenimation grave dans près de la moitié des cas (48 %), un peu plus souvent en cas de frelons (53 % de piqûre unique).

Une expansion du frelon à pattes jaunes à toute l'Europe étant prévisible d'ici 2100 du fait de conditions climatiques favorables à son installation, il est indispensable de s'adapter à la cohabitation avec cette espèce. La protection de la population, notamment en cas de présence de nids, reste essentielle pour éviter les envenimations (voir encadré).

Afin de suivre l'évolution des envenimations, l'Anses recommande de surveiller les données des passages aux urgences et leurs corrélations avec les données des CAP.

La vigilance reste par ailleurs de mise pour détecter l'arrivée de nouvelles espèces de frelons invasifs, comme le frelon grand-duc (*Vespa soror*) récemment observé en Espagne.



**Sandra Sinno-Tellier (Anses), Jérémy Hamon (Anses),
Magali Labadie (Centre antipoison de Bordeaux)
et Anne Fouillet (Santé publique France)**

POUR EN SAVOIR PLUS

Anses. (2025). Envenimations par des frelons à pattes jaunes et autres hyménoptères en France hexagonale. Etude de plusieurs sources de données sanitaires de 2014 à 2023. Rapport d'étude de toxicovigilance. Saisine n° 2024-AST-0153. Anses. Maisons-Alfort. 88 p. <https://www.anses.fr/sites/default/files/TOXICOVIGILANCE2024-AST-0153.pdf>